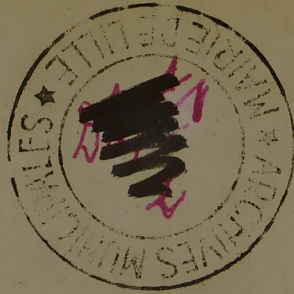


Procès Verbaux
Rapports.



Conseil Supérieur
de l'Assistance Publique

mandat Delory 1919 / 1925.

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-ooo-

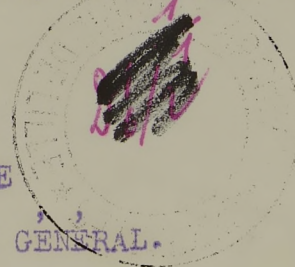
Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:o:-

Secrétariat Général
49, rue de Miromesnil
Téléphone: Elysées 52-44
Métro: Miromesnil
-:ooo:-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----+-----

Paris, le 11 Juin 1924.



NOTE
DU SECRETARIAT GÉNÉRAL.

*voir "Imprimés"
liasse 31*

Ci-joint un exemplaire du fascicule 124 des Publications du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, qui contient le compte-rendu in-extenso de la dernière session de cette Assemblée.

Le tirage de ces fascicules étant fait en nombre limité, le Secrétaire Général est tenu de justifier de leur distribution; c'est pourquoi il serait reconnaissant à chacun de ses Collègues de vouloir bien lui retourner, en le détachant de la présente feuille, l'accusé de réception ci-dessous.

M. RONDEL croit devoir saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil Supérieur que la prochaine session s'ouvrira le mercredi 25 Juin courant, en conformité du décret du 28 Février 1919. Ses collègues recevront, comme d'usage, la convocation et les documents préparatoires. Il est en mesure de leur indiquer, dès à présent, qu'à l'ordre du jour figureront plusieurs questions intéressant les oeuvres privées et une question hospitalière.

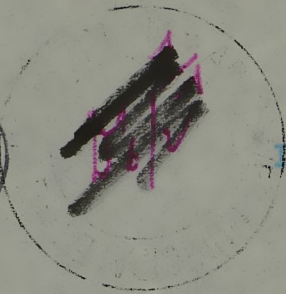
*faire le
nécessaire
et verser aux
Archives de
M. le Député
Mpl. B.6. 24*



- 4° - Nouveaux voeux soumis au Conseil supérieur (exposé du Secrétaire Général.
 - 5° - L'assistance aux classes moyennes (M. VERDET Kléber rapporteur)
 - 6° - Discussion d'un voeu concernant les spécialités pharmaceutiques dans le service de l'Assistance médicale (M. le Docteur Henri MARTIN, rapporteur)
 - 7° - Discussion d'un voeu concernant le droit des pauvres et les taxes sur les spectacles perçues en vertu des articles 92 et suivants de la loi du 25 Juin 1920 (M. DEROUIN, rapporteur)
 - 8° - Relèvement des tarifs d'assistance (M. Emile LEVEN, rapporteur)
 - 9° - Demande des communes pour être autorisées à avoir un taux d'assistance aux vieillards supérieur à 20 francs (M. BONNEFOY, rapporteur)
 - 10° - Renouvellement des pouvoirs de la Commission Centrale d'Assistance.
 - 11° - Renouvellement des pouvoirs de la Commission de 15 membres chargées de dresser le tableau général d'avancement du personnel de l'Inspection départementale de l'Assistance publique.
 - 12° - Election de 2 membres du Conseil pour faire partie de la Commission instituée par décret du 28 Novembre 1911 en vue de l'examen des dossiers de propositions pour les Médailles d'Honneur de l'Assistance Publique.
 - 13° - Liste de présentation de 3 membres, dont un sera appelé à faire partie du Conseil Supérieur d'Hygiène.
 - 14° - Désignation d'un membre pour représenter le Conseil Supérieur de l'Assistance publique au Conseil supérieur des Sociétés de secours-mutuels.
 - 15° - Désignation d'un membre pour faire partie de la Commission administrative de la Fondation Carnegie.
-

Reunion du 24. 1. 24.

Convocation



Lille, le 21 Janvier 1924

1924
Conseil Supérieur
d'Assistance Publique

LE DEPUTE-MAIRE DE LILLE,
à Monsieur G. BONDEL, Secrétaire Général
du Conseil Supérieur de l'Assistance
Publique-49- Rue de Miromesnil- P A R I S.

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que mon état de santé ne me permettra pas d'assister à la réunion de la 4ème Section qui aura lieu Jeudi prochain à 9 heures 3/4.

Veuillez m'excuser et agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Député, Maire de Lille,

Handwritten signature

*exp. sur
l'art. 14*

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES

-000-

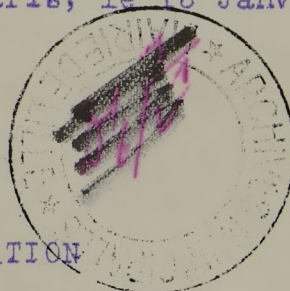
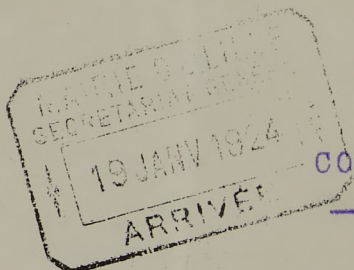
Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:0:-

Secrétariat Général
49, rue de Miromesnil
Téléphone: Elysées 52-44
Métro: Miromesnil.
-:000:-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 18 Janvier 1924.



La prochaine réunion de la 4ème Section aura lieu le
jeudi 24 Janvier, à 9 heures 3/4, au siège du Secrétariat
Général du Conseil Supérieur, 49, rue de Miromesnil, sous
la présidence de M. OGIER, Président.

Le Secrétaire Général,

Georges RONDEL.

ORDRE DU JOUR

1° Examen de l'application de la loi du 14 Juillet
1905 aux jeunes aveugles âgés de plus de 13 ans (M. MESUREUR,
rapporteur).

2° Examen du voeu suivant présenté par M. VILLEY:

Que, à l'exemple de Strasbourg et de grandes villes de
l'étranger, soient ouvertes à Paris, et ultérieurement dans
les grands centres, des écoles pour faibles de vue. L'objet
en sera:

a/ de sauvegarder la vue des enfants;

b/ d'assurer à ces enfants un enseignement profession-
nel conforme à leurs aptitudes et où ils puissent donner
leur maximum de rendement, alors que trop souvent, instruits
à l'école des aveugles, ils encomrent les professions d'am-
veugles au détriment des aveugles et à leur plus grand pré-
judice.

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES

-000-

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:0:-

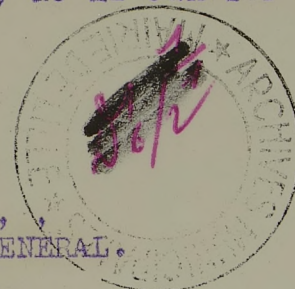
Secrétariat Général
49, rue de Miromesnil
Téléph. Elysées 52-44

-:000:-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 12 Janvier 1924.



NOTE
DU SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Ci-joint un exemplaire du fascicule 123 des Publications du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, qui contient le compte-rendu in-extenso de la dernière session de cette Assemblée. Le fascicule 122, dont l'impression n'est pas terminée, constituera l'Annuaire du Ministère de l'Hygiène.

Le tirage de ces fascicules étant fait en nombre limité, le Secrétaire Général est tenu de justifier de leur distribution; c'est pourquoi il serait reconnaissant à chacun de ses Collègues de vouloir bien lui retourner, en le détachant de la présente feuille, l'accusé de réception ci-dessous.

M. RONDEL croit devoir saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil Supérieur que la prochaine session s'ouvrira le mercredi 29 Janvier 1924, en conformité du décret du 28 Février 1919. Ses Collègues recevront, comme d'usage, la convocation et les documents préparatoires. Il est en mesure de leur indiquer, dès à présent, qu'à l'ordre du jour figureront plusieurs questions hospitalières et l'examen du rôle de l'assistance publique dans le futur régime des assurances sociales.

*Donner par courrier
le 16 juin 1923*

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-000-

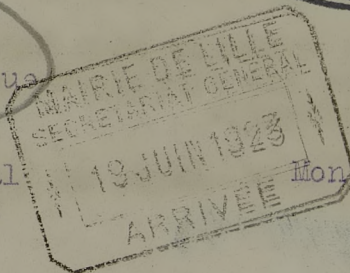
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 16 Juin 1923

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-10:-

Secrétariat Général
49, rue Miromesnil
Paris (VIII^e)
-1000:-



Monsieur et cher Collègue,

*reçu
par
107*

J'ai l'honneur de vous informer que, par application de l'article 6 du décret du 28 Février 1919, le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique est convoqué en session ordinaire pour le mercredi 27 courant, à 9 heures 1/2 du matin.

Les séances auront lieu à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, boulevard des Invalides, N° 56.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Dr. DRON,
Sénateur.

ORDRE DU JOUR

1° Election du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général.

2° Suite donnée aux vœux du Conseil Supérieur (compte-rendu du Président).

3° Nouveaux vœux soumis au Conseil Supérieur (exposé du Secrétaire Général).

4° Organisation de l'assistance partielle (Melle CHAPTAL, rapporteur).

5° Statut des infirmiers et infirmières des hospices (M. le Docteur ROUBINOVITCH, rapporteur).

6° Assurance contre les risques professionnels du personnel médical des hospices (M.M. les Drs. BELLENCONTRE et P. BOUDIN, rapporteurs).

7° Révision du programme d'enseignement du personnel secondaire des hôpitaux, adopté en 1899 (Fascicule 69 des Publications du Conseil Supérieur).

8° Demande des communes pour être autorisées à avoir un taux d'assistance aux vieillards supérieur à 20 francs (M. BONNEFOY, rapporteur).

9° Désignation d'un membre de la Commission Centrale d'Assistance.

fait

Ci-joint le fascicule N° 121, dont vous voudrez bien accuser réception avec la formule ci-après qui doit être retournée au siège du Secrétariat Général, 49, rue Miromesnil, Paris (VIII^e).

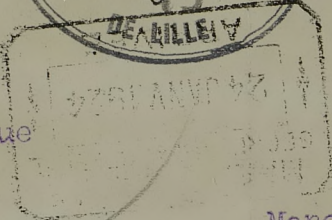
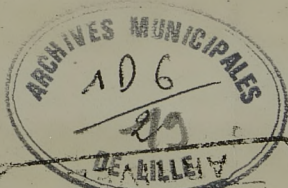
MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES

-000-

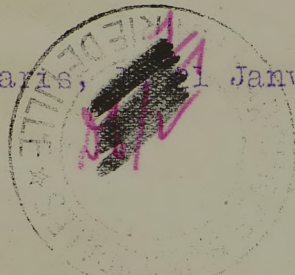
Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique

-:000:-

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Paris, le 31 Janvier 1923.



Monsieur et cher Collègue,

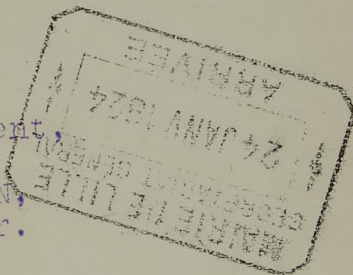
J'ai l'honneur de vous informer que, par application de l'article 6 du décret du 28 Février 1919, le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique est convoqué en session ordinaire pour le mercredi 30 Janvier courant, à 9 heures 1/2 du matin.

Les séances auront lieu dans la salle des fêtes de l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, boulevard des Invalides, N° 56 (Métropolitain: station Duroc).

Veillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Dr. DRON,
Sénateur.



ORDRE DU JOUR

1° Election du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général.

2° Situation des Services d'assistance pendant l'année 1923 (communication de M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène Publiques).

3° Suite donnée aux vœux du Conseil Supérieur (compte-rendu du Président),

4° Nouveaux vœux soumis au Conseil Supérieur (exposé du Secrétaire Général).

Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique.

M.

Inconnu
fait
de

1923

5° Examen du rôle de l'Assistance Publique dans le régime proposé pour les assurances sociales (M. CAMPAGNOLE, rapporteur).

6° Révision des tableaux du régime alimentaire figurant dans le règlement (modèle des hôpitaux et hospices) (M. BRIZON, rapporteur).

7° Addition au règlement modèle des établissements hospitaliers concernant la direction des études des écoles d'infirmières (Melle CHAPTAL, rapporteur).

8° Réglementation demandée par les écoles de service social. Etude de leur assimilation aux écoles d'infirmières (Melle GROS, rapporteur).

9° Réglementation de la profession de masseur (M. le Docteur Paul BOUDIN, rapporteur).

10° Demandes des communes pour être autorisées à avoir un taux d'assistance aux vieillards supérieur à 20 francs (M. BONNEFOY, rapporteur).

11° Voeu concernant le groupement des Commissions départementales d'assistance (M. de PELLEPORT-BURTELE, rapporteur).

12° Renouvellement des pouvoirs de la Commission Centrale d'Assistance.

13° Renouvellement des pouvoirs de la Commission de 15 membres chargée de dresser le tableau général d'avancement du personnel de l'Inspection départementale de l'Assistance Publique.

14° Désignation d'un membre pour faire partie du Conseil Supérieur des Sociétés de Secours Mutuels.

15° Election de deux membres du Conseil pour faire partie de la Commission instituée par le décret du 28 Novembre 1911 en vue de l'examen des dossiers de propositions pour les Médailles d'honneur de l'Assistance Publique.

16° Liste de présentation de 3 membres, dont un sera appelé à faire partie du Conseil Supérieur d'hygiène.

Aⁿh

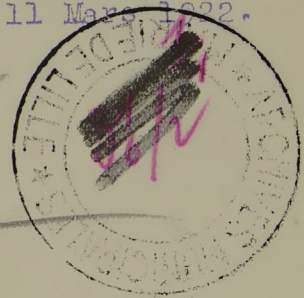
MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-000-

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Paris, le 11 Mars 1922.

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-***-



Secrétariat Général
49, rue Miromesnil
Téléphone: Elysées 52-44
-:000:-

CONVOCATION

La prochaine réunion de la 4^{ème} Section aura lieu le samedi 18 courant, à 9 h 1/2, au siège du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, 49, rue de Miromesnil, sous la présidence de M. BOUCARD, Président.

Le Secrétaire Général,
G. RONDEL.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport de M. le Docteur ROUBINOVITCH sur le voeu de la Commission départementale de l'Ardèche concernant l'administration des biens des aliénés non interdits.

2° Rapport de M. le Docteur LEGRAIN sur la proposition de loi relative à la création de services externes pour maladies mentales et psychopathies de tous ordres.

Aa 4

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-ooo-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 Juin 1922.

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:o:-



Secrétariat Général
49, rue Miromesnil
Téléphone: Elysées 52-44
-:ooo:-

CONVOCATION

*examiner
fait m*

La prochaine réunion de la 4^{ème} Section aura lieu le
samedi 24 Juin, à 9 heures 1/2, au siège du Secrétariat
Général du Conseil Supérieur, 49, rue de Miromesnil.

Le Secrétaire Général,
Georges RONDEL.

ORDRE DU JOUR

- 1° Election d'un Président.
- 2° Préparation de la discussion en assemblée générale
du rapport de M. le Docteur BRIAND sur la révision de la
législation des aliénés.

*M. Delory
délégué*



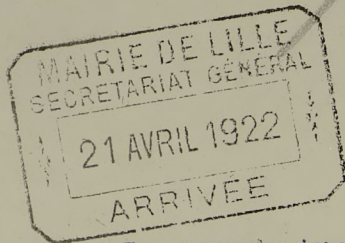
MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-***-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 20 Avril 1922.

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-00000-

*maison
fait 22/4/22*



CONVOCAATION *al*

La prochaine réunion de la 4^{ème} Section aura lieu
le samedi 29 Avril, à 9 h. 1/2, au siège du Secrétariat
Général du Conseil Supérieur, 49, rue de Miromesnil, sous
la présidence de M. BOUCARD, Président.

Le Secrétaire Général,

G. RONDEL.

ORDRE DU JOUR

Lecture et discussion du projet de rapport général
sur le régime des aliénés, préparé par M. le Docteur
BRIAND.

M. Delory



Aah

LILLE, le 27 Mars 1922



Le Député, Maire de Lille
à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil
supérieur de l'assistance publique,

49, rue Miromesnil, PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'
excuser de ne pouvoir assister à la réunion de la 4^{me}
section qui doit avoir lieu samedi prochain, 1^{er}
avril.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,
l'assurance de mes sentiments distingués.

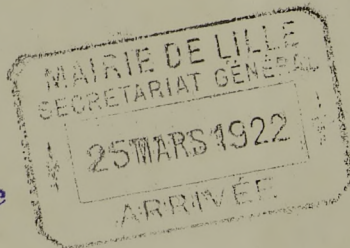
Le Député, Maire de Lille,

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES

-000-

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:0:-

Secrétariat Général
49, rue Miromesnil
Téléphone: Elysées 52-44
-:000:-



Paris, le 23 Mars 1922.



CONVOCAATION

Excuses

La prochaine réunion de la 4ème Section aura lieu le samedi 1er Avril, à 9 h 1/2, au siège du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, 49, rue de Miromesnil, sous la présidence de M. BOUCARD, Président.

Le Secrétaire Général,

G. RONDEL.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport de M. le Docteur LEGRAIN sur la proposition de loi relative à la création de services externes pour maladies mentales et psychopathies de tous ordres.

2° Echanges de vues sur la préparation de la séance de la prochaine session du Conseil dans laquelle doit être commencée l'étude en Assemblée Générale de la révision du régime des aliénés.

A^h



Lille, le 9 JANVIER 1921

Le Député, Maire de Lille

Monsieur le Président du Conseil Supérieur
de l'Assistance Publique, PARIS

Monsieur le Président,

En vous accusant réception d'un exemplaire du
fascicule II 8 (deuxième session ordinaire de 1921 du
Conseil supérieur de l'Assistance Publique), j'ai
l'honneur de vous informer qu'il ne me sera pas possible
d'assister à la réunion du 25 courant et vous prie de
bien vouloir m'excuser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de mes sentiments distingués.

Le Député, Maire de Lille,

*voir aux imprimés
les comptes rendus des
sessions du Conseil supérieur
de l'Assistance Publique*

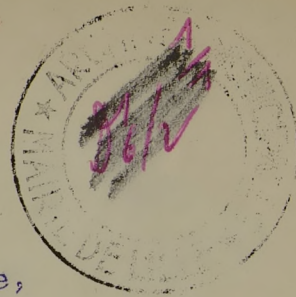
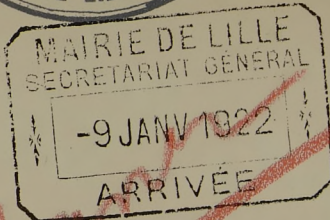
MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-000-

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:o:-



Paris, le 7 Janvier 1922.

A²4



Strauss
Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que, par application de l'article 6 du décret du 28 Février 1919, le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique est convoqué en session ordinaire pour le mercredi 25 Janvier courant, à 9 h. 1/2 du matin.

Les séances auront lieu à l'Institution Nationale des Jeunes Aveugles, boulevard des Invalides, N° 56.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Président,

Paul STRAUSS,
Sénateur.

ORDRE DU JOUR

1° Election du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire Général.

2° Situation des Services d'assistance pendant l'année 1921 (communication de l'Administration).

3° Suite donnée aux vœux du Conseil Supérieur (compte-rendu du Président).

4° Nouveaux vœux soumis au Conseil Supérieur (exposé du Secrétaire Général).

5° Réduction des fondations charitables en cas d'insuffisance des ressources hospitalières (M. CONSTANTIN, rapporteur).

M. Maurice Soloy

Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique.



6° Révision de la loi du 14 Juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (M. FACOMET, rapporteur).

7° Application à la Ville de Paris de l'article 35 de la loi du 15 Juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite pour son organisation spéciale (M. RONDEL, rapporteur).

8° Délivrance des secours en nature dans l'assistance aux filles-mères (M. VOIGT, rapporteur).

9° Demande des communes pour être autorisées à avoir un taux supérieur à 20 francs (M. BONNEFOY, rapporteur).

10° Renouvellement des pouvoirs de la Commission Centrale d'Assistance.

11° Renouvellement des pouvoirs de la Commission de 15 membres chargée de dresser le tableau général d'avancement du personnel de l'Inspection départementale de l'Assistance Publique.

12° Election de 2 membres du Conseil pour faire partie de la Commission instituée par décret du 28 Novembre 1911 en vue de l'examen de dossiers de proposition pour les Médailles d'Honneur de l'Assistance Publique.

13° Liste de présentation de 3 membres, dont un sera appelé à faire partie du Conseil Supérieur d'Hygiène.

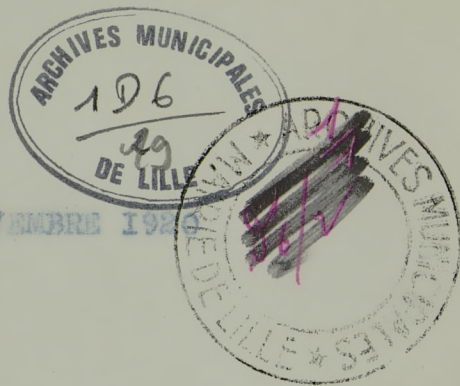
o
o o

NOTA.- Ci-joint le compte-rendu de la dernière session qui forme le fascicule 118 des publications du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique, dont vous voudrez bien accuser réception au Secrétariat Général, 49, rue Miromesnil.

Les autres documents préparatoires de la prochaine session seront distribués avant l'ouverture de la lère séance

Convocation M Delory Député
excusé

AA4



Lille, le 29 NOVEMBRE 1928

Le Député, Maire de Lille
à Monsieur G. RONDEL, Secrétaire Général
du Conseil supérieur de l'Assistance publique
49, rue Miromesnil, PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Retenu à Lille par une réunion du Conseil général, il
ne me sera pas possible d'assister à la réunion du jeudi
2 Décembre.

Je vous prie de vouloir bien m'excuser et d'agréer,
Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments
distingués.

Le Député, Maire de Lille,

Expédié
W



MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-00000-

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Paris, le 25 Novembre 1920.

Conseil Supérieur
de l'Assistance Publique
-:0:-

Secrétariat Général
49, rue Miromesnil.
Téléphone: Elysées 52-44
-:000:-



CONVOCA T I O N

*excuses
Commission du
Conseil général
G. Delong*

La prochaine séance de la 4^{ème} Section aura lieu le
jeudi 2 Décembre, à 9 heures 1/2, au Ministère de l'Inte-
rieur (Salle de l'Inspection Générale), sous la présidence
de M. BOUCARD.

Le Secrétaire Général,
Georges RONDEL.

ORDRE DU JOUR

Discussion du rapport de M. le Docteur MARIE sur les
modifications à apporter au règlement type des asiles du
20 Mars 1857, en ce qui concerne le statut du personnel
infirmier.

excuses de M Delory Député



AA4

Lille 13 Novembre 1920



ay 13/11/20
a

Le Député, Maire de Lille
à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil
Supérieur de l'Assistance Publique
PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu me convoquer à la prochaine séance de la 4^{ème} section qui aura lieu le 18 Novembre prochain, j'ai le regret de vous informer, que retenu par des engagements antérieurs, il ne me sera pas possible d'y assister.

Veillez m'en excuser et agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le D^éputé, Maire de Lille

MINISTÈRE
DE
L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE
ET DE
LA PRÉVOYANCE SOCIALES

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
49, Rue Miroir
Téléphone



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 Novembre 1920

CONVOCAATION



La prochaine séance de la 4ème Section aura lieu le Jeudi 18 Novembre à 9h.1/2, (Salle de l'Inspection générale, Ministère de l'Intérieur) sous la présidence de M. Boucard.

Le Secrétaire général

G. RONDEL

ORDRE - DU - JOUR

Révision du règlement type des Asiles du 20 Mars 1857 en ce qui concerne le statut du personnel infirmier. (Examen d'une requête adressée au Ministre par la Fédération du service de santé et désignation d'un rapporteur pour la question).

Conseil Supr de l'Ass. Publi

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
, et de la
PRÉVOYANCE SOCIALES
-ooo-

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique
-:o:-

Secrétariat Général
49, rue Miromesnil.
Téléphone: Elysées 52-44
-:ooo:-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Aah

Paris, le 2 Mai 1921

accusé de réception
expédié le 6/5/21



N O T E

DU SECRETARIAT GÉNÉRAL.

Ci-joint un exemplaire du fascicule 117 des publications du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique qui contient le compte-rendu in-extenso de la dernière session de cette Assemblée.

Le tirage de ces fascicules étant fait en nombre limité, le Secrétaire Général est tenu de justifier de leur distribution; c'est pourquoi il sera reconnaissant à chacun de ses collègues de vouloir bien lui retourner, en le détachant de la présente feuille, l'accusé de réception ci-dessous.

M. RONDEL croit devoir saisir cette occasion pour rappeler aux membres du Conseil Supérieur que la prochaine session s'ouvrira le mercredi 29 Juin 1921, en conformité du décret du 28 Février 1919. Ses collègues recevront en temps utile la convocation qui indiquera l'ordre du jour et les documents préparatoires.

Assistance publique
Conseil sup



Aa/4

LILLE, le 7 JANVIER 1911



Le Député, Maire de Lille
à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil
Supérieur de l'Assistance Publique
49, rue Miromesnil, PARIS

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du
fascicule N°116 contenant le compte-rendu de la dernière
session du Conseil supérieur de l'Assistance Publique.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général,
l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Député, Maire de Lille,

Expédié
M

Aa6

MINISTÈRE
DE L'HYGIÈNE,
DE L'ASSISTANCE
et de la
PREVOYANCE SOCIALES
-ooo-

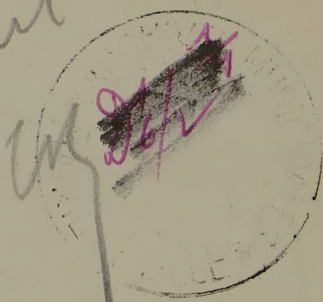


Paris, le 5 Janvier 1921.

Conseil Supérieur
de l'Assistance Publique
-:o:-

Secrétariat Général
49, rue Miromesnil.
Téléphone: Elysees 52-44
-:ooo:-

*accusé réception
et transmis
à M. Verhaeghe
920, Nicen
fait*



NOTE

*M. Le Maire, avec avis,
après avoir accusé réception,
de communiquer à
M. le D. Verhaeghe,*

Le Président du Conseil Supérieur de l'Assistance Pu-
blique, en transmettant à ses Collègues le fascicule ci-
joint qui vient de paraître et dans lequel se trouve le
compte-rendu de la dernière session du Conseil, a l'honneur
de leur rappeler que, par application de l'article 6 du dé-
cret du 28 Février 1919, la première session de 1921 s'ou-
vrira le mercredi 26 Janvier courant.

Une convocation indiquant l'ordre du jour leur sera
envoyée prochainement avec les documents préparatoires.

Comme de coutume, la tenue de la session occupera
vraisemblablement trois matinées.

Ce fascicule étant tiré à un nombre restreint d'exem-
plaires, en raison de la cherté du papier, les membres du
Conseil Supérieur sont priés de vouloir bien accuser recep-
tion au Secrétariat Général de l'exemplaire qui leur sera
parvenu.

Pour le Président:

Le Secrétaire Général,

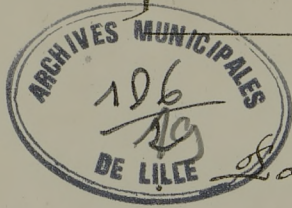
Georges RONDEL.

infl. 6/1/21

Ministère
de l'Intérieur.

République Française.

Conseil Supérieur
de
l'Assistance Publique.



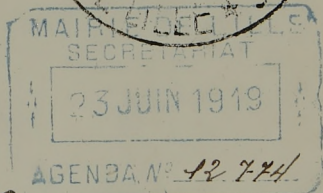
Paris, le 20 Juin 1919.



Ministère de l'Intérieur

Conseil Supérieur de l'Assistance
publique

Paris



informez que
Assistance Publique
le Mercredi
l'Institution
Boulevard

Monsieur le Directeur

la main
d'écriture.

En réponse à votre invitation, je suis au regret
de vous informer qu'il me sera impossible
de m'y rendre. D'ailleurs, ayant résigné
mes fonctions de Maire, je me demande
si je fais encore partie de votre Conseil.
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de ma parfaite considération.

propres des hospices,
es: - M. Bert Belamy,

Le Maire de Lille Belgique.

le 21 Juin 1919

Y. Saugny

Ministère
Intérieur.

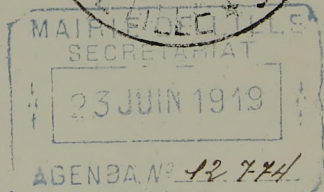
République Française.

*Ministère de l'Intérieur
Bureau des Archives
Municipales*



Conseil Supérieur
de l'Assistance
Publique.

Lille, le 20 Juin 1919.



*Melle M.
Requête pour
me rendre
d'ailleurs,
sans le motif
Demande de
partie*

Monsieur le Maire

J'ai l'honneur de vous informer que
le Conseil Supérieur de l'Assistance Publique
se réunira, en session ordinaire, le Mercredi
25 Juin courant, à 9^h 1/2, à l'Institution
nationale des Jeunes Aveugles, Boulevard
des Invalides.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire
l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur,

J. Rivin

Ordre du jour:

- 1° - Installation du Conseil;
- 2° - Election du Bureau;
- 3° - Détermination des ressources propres des Hospices,
M. Constantin, rapporteur;
- 4° - Origine des Fondations charitables: - M. Berthelemy,
rapporteur;
- 5° - Délégations diverses.

M. Desalle
Membre du Conseil Supérieur de l'Assistance Publique.